

CABANON DE MELEN

MOUSTIERS SAINTE-MARIE

Classé trois étoiles par l'Union départementale des Syndicats et Offices de Tourisme des Alpes de Haute Provence

CONTRAT DE LOCATION du au

Entre la propriétaire ALIETTE ABERT

Et le locataire

Le coût de la location est de **euros** pour la période indiquée ci-dessus.

- Des arrhes de 20% sont à verser à la réservation, soit ... **euros** ; le solde sera versé à l'arrivée, dès l'installation, à la signature de l'inventaire. Il sera également déposé un **chèque de caution de 250 euros**, restitué au départ du locataire si aucune dégradation ni perte n'est constatée dans les locaux et le mobilier. Un inventaire sera effectué sur place.
- Le locataire devra, à la remise des clefs, faire la preuve qu'il est assuré contre les risques locatifs.
- La maison est à disposition du locataire à partir de 17 heures et doit être libérée avant 12 heures sauf entente préalable ; le locataire devra s'assurer de l'intervention – à ses frais – d'une femme de ménage ou remettre les locaux en état avant son départ.
- Ce contrat est établi pour ... personnes.

Remarque : La contrainte d'une fosse septique ne permet pas d'hébergement au-delà de huit personnes et la literie est conçue pour 6 adultes et 2 enfants.

- Le linge de maison n'est pas fourni, sauf entente préalable et coût supplémentaire.
- Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne donneront lieu à aucune réduction du prix établi dans le présent contrat.

La présence d'animaux domestiques est acceptée mais doit être signalée à la réservation.

Fait à Marseille le .../.../...

SIGNATURES

du PROPRIETAIRE

du LOCATAIRE